

Publication de l'index « égalité professionnelle »

La loi du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique instaure, sur le modèle du secteur privé, un index de l'égalité professionnelle dans la fonction publique. Le décret n° 2023-1136 du 5 décembre 2023 relatif à la suppression des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes décret a défini les six indicateurs constituant cet index.

Le ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer obtient pour 2022 un score de **80 points** pour un maximum de 100, soit au-dessus des 75 points requis par le décret.

Indicateurs	Points obtenus
1/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires titulaires	39 / 40
2/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels	8 / 10
3/ Écart de taux de promotion de corps entre les femmes et les hommes (taux de promus/ promouvables).	15 / 15
4/ Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes (taux de promus/ promouvables)	15 / 15
5/ Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations	1 / 10
6/ Taux d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les 10 % d'agents publics occupant les emplois de type 1 à 5 du dispositif des nominations équilibrées prévu par les articles L. 132-5 et suivants du code général de la fonction publique ayant perçu les plus hautes rémunérations	2 / 10

Ces résultats traduisent les engagements pris par le ministère en matière d'égalité professionnelle depuis de nombreuses années, en particulier dans son plan d'actions ministériel 2021-2024 et dans le cadre de la double labellisation AFNOR « égalité professionnelle » et « diversité » depuis 2018.

Le ministère doit encore progresser sur les indicateurs 5 et 6. Les femmes sont sous-représentées parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations et parmi les 10% d'agents publics occupant un emploi de l'encadrement supérieur*. Le ministère s'engage à progresser sur ces deux indicateurs. Ses résultats en matière de primo-nominations en témoignent. Le taux des primo-nominations féminines est en augmentation constante. Pour l'ensemble du ministère, le taux global de primo-nominations de femmes s'élevait à 44,7%, au 31 décembre 2022, soit plus 7 points par rapport à 2019, plus 16 points par rapport à 2013.

**Secrétaires généraux, directeurs généraux et directeurs d'administration centrale, préfet en poste territorial, directeurs des services actifs de la police nationale et chef du service de l'IGPN, chefs de service, sous-directeurs, directeurs de projet, experts de haut niveau, emplois de direction et de contrôle de la police nationale, emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat, sous-préfets.*